



République et canton de Genève

Commune de Collex-Bossy

Dans sa séance ordinaire du 20 mai 2025, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 5 mars 2025,

vu le rapport des commissions « sports et manifestations » et des finances,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

D E C I D E

PAR 11 oui, 0 non et 0 abstentions

D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Affichage le : 23 mai 2025

Délai référendaire le : 7 juillet 2025:

Dorothea Noll, Présidente du Conseil municipal

